

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 04 JUILLET 2024

Liste des délibérations

Le quatre juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 27 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 59

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOUN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Michel CLEYET-MERLE (à son arrivée à 18h47), Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Maxime DURAND (avant son départ à 20h06), Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FOURNIER (avant son départ à 20h06), Marie-Christine FRACHON, Estela GARCIA, Gisèle GAUDET, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET (avant son départ à 20h06), Philippe LATOUR (avant son départ à 19h13), Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Géraldine STIVAL, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Maxime DURAND (à son départ à 20h06), Isabelle FOURNIER (sortie à 19h19 et retour à 19h21, départ à 20h06), Max GAUTHIER.

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Nicolas SOLIER est remplacé par Edith CHAMBAZ-RAMBAUD.

Absents : Valérie ARGOUD, Patrick BELMONT, François BOUCLY, Dominique CHAIX, Michel CLEYET-MERLE (avant son arrivée à 18h47), Jean-Michel FERRUIT, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO, Véronique SEYCHELLES.

Pouvoirs : Jean-Marc BOUVET donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE (à son arrivée à 18h47), Besma CARON donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Chantal HUGUET donne pouvoir à Céline REVOL (à son départ à 20h06), Philippe LATOUR donne pouvoir à Patrick BLANDIN (à son départ à 19h13), Roger MARCEL donne pouvoir à Noëlle MOREL, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Vincent DURAND, Michel SERRANO donne pouvoir à Catherine ANGELIN.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Vincent DURAND.

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/pratique/publications/conseil-communautaire/>

PROCÈS-VERBAL

Intervention de Bernard BADIN, Président

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 23 mai 2024.

Arrivée de Michel CLEYET MERLE à 18h47.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité la modification de l'ordre de passage des projets de délibérations, en débutant par le Tourisme.

DÉLIBÉRATIONS

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Tourisme, PDIPR

4.7 (2024-113) Convention avec la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Course d'orientation pour l'entretien et l'expertise de l'Espace Loisirs Orientation des Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit d'approuver la convention avec la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Course d'orientation pour l'entretien et l'expertise de l'Espace Loisirs Orientation des Vals du Dauphiné et de valider le coût de 600 € pour l'année 2024.

4.8 (2024-114) Convention d'usage et de gestion du circuit de randonnée ludique et pédagogique « Randojeu® : le rallye d'Aoste » (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit d'approuver la convention d'usage et de gestion du circuit de randonnée ludique et pédagogique « Randojeu® : le rallye d'Aoste ».

4.9 (2024-115) Convention avec la société Créacom Games relative au jeu Circino, le Chasseur de Trésors Destination Isère (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat avec la société Créacom Games pour le développement du jeu Circino, le Chasseur de Trésors - Destination Isère.

Départ de Philippe LATOUR à 19h13, il donne pouvoir à Patrick BLANDIN.

Sortie d'Isabelle FOURNIER à 19h19.

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Ressources Humaines

1.1 (2024-116) Créations de postes – juillet 2024

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver la création des postes suivants : un poste d'attaché territorial à temps complet, un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet, un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet de 60 %, un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet, un poste d'assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet, un poste d'animateur territorial à temps non complet de 50 %, un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 67.86 %, un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, un poste d'ingénieur territorial à temps complet et de supprimer les postes suivants : deux postes d'auxiliaires de puériculture à temps non complet de 80 %, un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 94.29 %, un poste d'assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps non complet de 80 %, un poste d'animateur territorial à temps non complet de 75 %, un poste d'adjoint technique à temps non complet de 51.43 %, un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, un poste de technicien territorial à temps complet, un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.

Retour d'Isabelle FOURNIER à 19h21.

1.2 (2024-117) Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'adopter les conditions d'attribution du RIFSEEP aux agents de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à compter du 1^{er} septembre 2024 et d'abroger les délibérations n°462-2018-80 du 5 avril 2018, n°581-2018-199 du 27 septembre 2018, n°1336-2021-17 du 18 février 2021 et n°1410-2021-91 du 6 mai 2021 relatives à l'instauration et aux évolutions du RIFSEEP au sein de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

1.3 (2024-118) Subvention 2024 à l'Amicale du personnel des Vals du Dauphiné

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 800 € (base de 273 agents) à l'Amicale du Personnel des Vals du Dauphiné au titre de l'année 2024.

2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Eau et assainissement

2.1 (2024-119) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau et assainissement (RPQS) pour l'année 2023 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit d'approuver le Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service pour les services eau potable, assainissement collectif et assainissement non-collectif.

2.2 (2024-120) Abandon définitif de la ressource en eau destinée à la consommation humaine du captage des Léchères à Cessieu

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit de décider l'abandon définitif pour la consommation humaine des ressources en eau du captage des Léchères sur la commune de Cessieu.

Grands Travaux, Bâtiments

2.3 (2024-121) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Romagnieu et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour la requalification de la base de loisirs O'LAC à Romagnieu (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Christelle BAS, Conseillère déléguée en charge des travaux et des bâtiments

Il s'agit d'accepter le mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la Commune de Romagnieu pour la requalification de sa base de loisirs O'LAC et d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer la convention de mandat.

Départ de Chantal HUGUET à 20h06, elle donne pouvoir à Céline REVOL.

Départ d'Isabelle FOURNIER et Maxime DURAND à 20h06.

Développement durable

2.4 (2024-122) Débat sur la cohérence entre les zones d'accélération d'énergie renouvelable et le projet énergétique territorial (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit de donner un avis favorable sur la cohérence entre les zones d'accélération d'énergie renouvelable et le projet énergétique territorial et soutenir le développement des énergies renouvelables sur le territoire, conformément à la politique publique associée.

Mobilités

2.5 (2024-123) Adhésion à l'association Vélo et Territoires (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes à l'association Vélo et Territoires, de désigner Monsieur Gilles BOURDIER comme représentant titulaire de la Communauté de communes et désigner Monsieur Philippe LATOUR comme représentant suppléant de la Communauté de communes.

2.6 (2024-124) Modalités de déploiement du service de location de vélo à assistance électrique Vélo'Vals (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités
Il s'agit d'approuver les tarifs de location et le montant de la caution du service de location de vélo à assistance électrique Vélo'Vals tels que définis dans la délibération, d'approuver la convention de mandat d'encaissement de recettes et de paiement et d'approuver les conditions générales de location du service Vélo'Vals.

3. VIE LOCALE

Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

3.1 (2024-125) Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à compter du 1^{er} septembre 2024 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention
Il s'agit d'approuver la modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, à compter 1^{er} septembre 2024.

4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

4.1 (2024-126) Acquisition et cession de parcelles à l'entreprise LAFARGE BETONS dans la ZA Le Chapelier à Saint Jean de Soudain (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique
Il s'agit d'approuver l'acquisition de la parcelle AB 979 de 400 m² à l'entreprise LAFARGE BETONS au prix de 20 € le m², soit un total de 8 000 € et d'approuver la cession de la parcelle AB 972 de 100 m² à l'entreprise LAFARGE BETONS au prix de 20 € le m², soit un total de 2 000 €.

4.2 (2024-127) Acquisition et cession de parcelles à l'entreprise ONYX dans la ZA Le Chapelier à Saint Jean de Soudain (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique
Il s'agit d'approuver l'acquisition de la parcelle AB 980 de 20 m² à la SCI DU QUAI au prix de 20 € le m², soit un total de 400 €.

4.3 (2024-128) Acquisition de parcelle à la SCI DU QUAI dans la ZA Le Chapelier à Saint Jean de Soudain (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique
Il s'agit d'approuver l'acquisition de la parcelle AB 980 de 20 m² à la SCI DU QUAI au prix de 20 € le m², soit un total de 400 €.

Politique agricole

4.4 (2024-129) Convention de financement de mesures de compensation collectives agricoles avec l'entreprise NEOEN (avec pièce jointe)

- **Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière

Il s'agit d'approuver la signature de la convention de financement de mesures de compensations agricoles avec l'entreprise NEOEN.

Habitat

4.5 (2024-130) Commune de Torchefelon : subvention pour l'amélioration d'un logement communal (avec pièces jointes)

- **Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Bernard BADIN ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 2 000 €, complétée d'un bonus de 1 000 € selon les modalités énoncées, à la commune de Torchefelon, pour la rénovation d'un logement communal. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

4.6 (2024-131) Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 100 logements sociaux - Alpes Isère Habitat - Le Bailly à Les Abrets en Dauphiné (avec pièces jointes)

- **Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Daniel VITTE ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total des prêts soit 1 698 394,80 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 2 830 658,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h36

Publication le 09/07/2024